

Pathologies psychiatriques

Docteur Bertrand GARNIER

Président du CMS section Psychiatrie

Modestie nécessaire

- Pas de marqueurs en psychiatrie
- Diagnostic souvent posé sur les dires du patient et de son entourage
- Evaluation diachronique ou synchronique.
- Les symptomatologies atypiques
- La dimension culturelle et l'évolution de la société.
- Les pathologies médiatisées

Maladie mentale, articles 2 et 3

- Article 2: Les maladies mentales
- Article 3: Version en vigueur depuis le 17 mars 1986
- Un congé de longue maladie peut être attribué, à titre exceptionnel, pour une maladie non énumérée aux articles 1er et 2 du présent arrêté, après proposition du Comité médical compétent à l'égard de l'agent et avis du Comité médical supérieur. Dans ce cas, il doit être constaté que la maladie met l'intéressé dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, rend nécessaire un traitement et des soins prolongés et qu'elle présente un caractère invalidant et de gravité confirmée.

Les pathologies les plus fréquentes

- Dépressions
 - Question de la dépression réactionnelle.
- Troubles somatoformes
- Burn out
- Syndrome post traumatique
- Troubles de la personnalité
- Alcoolisme et addictions
- Paranoïa

Les conflits au travail leur imputabilité

- Les pathologies réactionnelles:
 - - dépression,
 - - burn out
 - - syndrome post traumatique
- Les pathologies génératrices de conflits

Médicalisation des difficultés managériales

- La médicalisation une décision peu pénalisante pour l'agent (peut-être ?).
- Mais stigmatisante
- Ne remettant pas en cause les problèmes managériaux.
- Le management bienveillant

L'expertise psychiatrique

- Différence entre le contenu et la conclusion
- La neutralité nécessaire
- Le traitement en cours
- Les critères de gravité
- Le contexte
- Le traitement
- Le suivi l'hospitalisation

Mises en situation

- La problématique
- Le contexte professionnel et personnel
- Les effets de la décision.